

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Le Peuple Souverain paraît tous les jours excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris et quelques heures avant ceux de Lyon.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

Un mois.	Trois mois.	Six mois.
LYON, 5 fr.	8 fr.	16 fr.
DÉPARTEMENTS, 4	12	22

Annonces, 20 c.—Réclames, 30 c.

Lyon, 18 Avril 1848.

Nous avons dit franchement et sans arrière-pensée quelle était notre manière de voir au sujet de la trop fameuse liste Treillard. Aussi espérons-nous que notre voix sera entendue de nos concitoyens, aujourd'hui que nous allons les engager à jeter dessus le voile de l'oubli. Rappelons-nous que nous vivons en ce moment sous le régime de l'impérieuse nécessité; le gouvernement provisoire, proclamé sur les barricades, est un gouvernement révolutionnaire qui cessera aussitôt que la révolution sera consommée, c'est-à-dire le jour où l'assemblée nationale, en nous donnant une constitution, aura enfin rendu à la loi son prestige et sa force. Tous les pouvoirs administratifs qui sont en rapport avec le gouvernement ont la même origine que lui et doivent avoir la même durée.

Citoyens, au nom de nos intérêts les plus chers, au nom de notre dignité, au nom de la fraternité, point de haine; plaçons en première ligne les intérêts de la France républicaine; contentons-nous du blâme sévère et unanime qui a accueilli cette trop malencontreuse liste, et sachons faire la part des circonstances. N'augmentons pas la joie de l'aristocratie en lui offrant le spectacle de notre désunion. Les instants sont précieux; chaque heure que nous perdons profite à la cause anti-républicaine. Nos ennemis s'agitent, se remuent, et s'entendent à merveille sur les candidatures qu'ils veulent appuyer. Mettons donc de côté tout ressentiment, toute discussion inopportune, et préparons-nous à la lutte. L'union nous assurera la victoire; soyons donc unis.

Faisons taire un instant toute mesquine rivalité, et donnons-nous tous la main. Nous ne doutons pas que le comité préfectoral, s'il est animé des sentiments d'un vrai républicanisme, comme nous en avons la conviction, ne revienne de son erreur et ne fasse cause commune avec le club central démocratique. L'agitation causée par sa conduite légère a dû l'éclairer sur l'opinion de la majorité: il voit ses candidats repoussés; il imposera silence aux cris orgueilleux d'une vanité froissée, et nous espérons que ses voix seront acquises aux élus du peuple, aux citoyens sur lesquels se portera le choix préparatoire de nos clubs. Toute autre conduite de sa part

serait blâmable et de nature à amener les conséquences les plus fâcheuses.

Electeurs! c'est dans l'union que réside la force; la division produirait nécessairement l'anarchie et, comme conséquence inévitable, le renversement de la République, la perte de notre souveraineté, de notre indépendance, pour laquelle tant de sang a été répandu.

ESSAI DE RÉACTION A PARIS.

Paris, 16 avril, 5 heures.

Hier soir et ce matin, on s'entretenait avec inquiétude de deux démonstrations qui devaient avoir lieu aujourd'hui, l'une dirigée par Cabet, l'autre conduite par Blanqui. On disait que celui-ci voulait renverser le gouvernement provisoire et s'emparer du pouvoir à coups de fusil. Vers une heure et demie de l'après-midi, le rappel a battu. Gardes nationaux habillés et non habillés couraient dans toutes les directions, tous se rendaient dans leurs mairies respectives, trouvaient les partisans de Blanqui.

D'autres enfin accouraient à l'Hôtel-de-Ville pour protéger le gouvernement provisoire menacé.

A trois heures, le vaste périmètre de l'Hôtel-de-Ville était entouré de nombreux bataillons de la garde nationale prêts à défendre le gouvernement contre un coup de main. Ils se montraient pleins d'enthousiasme et de dévouement. A chaque moment débouchaient de toutes les rues environnantes des gardes nationaux qui venaient prendre position. Ils couvraient la place dans toute son étendue. L'air retentissait des chants patriotiques de la Marseillaise, Mourir pour la patrie, La victoire en chantant, etc., etc.

Les membres du gouvernement ont paru aux fenêtres et remerciaient tous les citoyens qui volaient à leur défense. Les gardes nationaux et le peuple les ont accueillis aux cris de Vive le gouvernement provisoire! Vive la République!

Les ouvriers réunis au Champ-de-Mars pour faire la démonstration ont défilé par la place de la Révolution et les quais pendant une heure et demie environ, se tenant bras dessus et bras dessous par rang de dix à douze, ayant un grand nombre de drapeaux sur lesquels avaient été ajoutées les inscriptions suivantes:

Prohibition de l'exploitation de l'homme par l'homme. Emancipation du travail par l'association.

A l'Hôtel-de-Ville il leur a été impossible de forcer les bataillons de la garde nationale qui le protégeaient, mais il est probable que les délégués des corporations auront été admis auprès des membres du gouvernement provisoire.

Leur intention est, dit-on, de demander une révision des nominations faites dans la garde nationale. Le véritable but de ces démonstrations est de s'assurer, par l'essai d'intimidation qu'ils font, que plus tard, dans le cas où les élections pour l'assemblée nationale ne rempliraient pas l'attente de leurs instigateurs, ils pourraient renverser par la violence les élections qui seraient faites, et de faire voter comme un seul homme toute cette masse d'ouvriers.

L'attitude de la garde nationale et du gouvernement provisoire doit leur ôter toutes les espérances de réussite dans ces coupables tentatives.

Le calme est maintenant rétabli dans la capitale.

Nous avons reçu d'autre part les renseignements suivants:

« Ce matin, de fort bonne heure, les ouvriers qui voulaient nommer leurs deux candidats au grade de capitaine d'état-major se sont réunis au Champ-de-Mars pour s'entendre d'une manière définitive. Au bout de quelques heures, cette réunion fort paisible, du reste, s'est trouvée grossie de l'adjonction de groupes non armés, il est vrai, mais qui les sollicitaient de faire encore une nouvelle manifestation à l'Hôtel-de-Ville. Après bien des hésitations le cortège s'est mis en marche vers deux heures, avec assez de calme, mais constamment suivi et surveillé par des bataillons de la garde mobile, renforcés à la hauteur de la place de la Révolution par un fort bataillon de la garde nationale fixe commandé par le chef de bataillon Léon de Laborde, nouvellement nommé. Le défilé de cette imposante colonne continue toujours. Nous ignorons ce qu'elle se propose dans sa démonstration. Dans tous les cas l'autorité veille et saura déjouer de criminels projets. La garde nationale est toujours fidèle à son ancienne devise: « Ordre public. »

FEUILLETON.

LE LÉZARD D'OR.

III.

LE LEGS.

(Suite et fin.)

J'avais beau ménager mes guêpes, le nombre en diminuait sensiblement, et j'arrivai à la dernière avec un véritable sentiment de douleur. Le lézard allait m'abandonner et obéir à ce sentiment d'égoïsme qui m'avait fait lui sacrifier toutes mes guêpes. Je le couvris donc de tendres baisers et ne pus retenir une larme. Le soir ou je le vis partir après avoir passé près de moi une journée à jeun, je crus lui adresser des adieux éternels. Il n'en fut rien, monsieur; j'étais aimé pour moi-même, et non par intérêt, par gloutonnerie.

Le lendemain, Dolorès reparut comme d'habitude, et je crus même remarquer dans ses caresses quelque chose de plus tendre encore que d'habitude: on aurait dit qu'il voulait protester contre les pensées injustes que la défiance m'avait inspirées.

Sur ces entrefaites, l'automne succéda à l'été, et l'hiver à l'automne; les pluies et les froids survinrent. Un soir, Dolorès, au lieu de se retirer, comme il en avait l'habitude, se glissa dans ma poitrine et y passa la nuit. Il ne quitta point cet asile pendant deux ou trois mois, qui s'écoulèrent sans qu'il prit le moindre aliment, comme il arrive chez tous les animaux à sang froid pendant l'hibernation.

Toujours blotti sur mon sein, à peine daignait-il sortir lorsque parfois un rayon de soleil venait à percer la meurtrière et jeter une raie lumineuse au fond de ma prison. Je plaçais mes genoux sous la douce tiédeur de cette lumière, et ne tardais point à voir mon lézard s'étendre sur mes genoux et absorber le plus possible de la chaleur que le ciel nous envoyait.

Venait-il à passer un nuage, ou le soleil, en accomplissant ses évolutions, faisait-il disparaître le rayon lumineux, Dolorès tournait sa tête vers moi en signe d'adieu, caressait mes doigts de sa petite langue, et se tournait nonchalamment vers l'asile qu'il s'était choisi sur ma poitrine.

L'officier espagnol prit le lézard dans son sein, le baisa doucement et reprit:

— Que vous dirai-je de plus, monsieur; le jour où le ciel m'avait donné un ami, ma captivité était devenue supportable et même presque heureuse. Chaque jour Dolorès allait chercher des vivres au dehors et revenait près de moi. Nous vécûmes ainsi deux années l'un pour l'autre et l'un par l'autre, jusqu'au jour où une des révolutions si fréquentes dans mon malheureux pays vint me délivrer de ma captivité, après avoir donné la victoire à la cause pour laquelle j'avais pris les armes. Hélas! une nouvelle crise, fatale à mon parti, m'obligea bientôt à quitter ma patrie et à demander asile à une terre étrangère. Vous savez tout, monsieur, maintenant: me voici pauvre, vaincu, exilé, malade et bien près de mourir sans avoir vu triompher la cause pour laquelle j'ai tant souffert! sans pouvoir saluer une dernière fois le doux ciel de mon pays natal.

En ce moment, un cri de sifflet s'élança de la machine vers le ciel, le convoi s'arrêta, les quatre conducteurs ouvrirent les portières et quatre mille personnes se précipitèrent hors des wagons dans le débarcadère de Paris.

Au milieu de ce tumulte général, à peine le Français avait-il eu le temps de prendre congé de son compagnon de voyage; il comptait lui adresser ses adieux dans la salle d'attente des bagages, mais il vit l'Espagnol, son petit porte-manteau à la main, passer avant tout le monde et sortir sans avoir à attendre avec ceux que la visite de la douane et la remise de leurs malles retenaient encore pour un quart d'heure.

Le voyageur français avait complètement oublié l'Espagnol son compagnon de route, lorsque six mois environ après son retour à Paris, il reçut une lettre qui le pria de passer chez

le comte de..., capitaine réfugié de l'armée espagnole; la lettre ne contenait point d'autre renseignement; au bas se trouvait l'adresse de l'officier: c'était dans les quartiers perdus qui avoisinent le Panthéon.

Ce jour-là, le soleil brillait d'un doux éclat; celui à qui s'adressait la lettre de l'inconnu se sentait sous l'influence de ces dispositions paresseuses qui disposent si mal au travail et si bien à la flânerie; il s'empressa d'accepter un si bon prétexte de ne pas se livrer au travail, monta en voiture et se rendit, par-delà la Seine, au sommet de la montagne Ste-Geneviève; il arriva au numéro indiqué, dans une rue étroite, devant une de ces maisons noires, humides, malsaines, qu'on ne trouve que dans certaines parties de ces tristes quartiers.

Après avoir gravi trois étages, il entra en se courbant sous une porte basse et étroite dans une chambre délabrée, où l'on voyait pour tout meuble un grabat; au-dessus de ce grabat se trouvaient attachés un crucifix et une épée. Il fallut quelque temps au visiteur pour reconnaître, sur ce lit de douleur, l'officier espagnol avec lequel il avait fait route six mois auparavant.

— Monsieur, lui dit le réfugié en soulevant avec effort sa tête pâle et sur laquelle déjà la mort avait imprimé son sceau, vous m'excuserez de vous avoir fait venir assister au triste spectacle de mon agonie, quand vous saurez que votre visite rendra ma mort douce et paisible. Les gens avides dont je me trouve entouré n'auraient rempli aucune de mes dernières volontés.

Voici un testament en bonne forme qui vous nomme mon légataire universel. Oh! ne faites pas un geste de surprise, monsieur! l'héritage que je vous offre consiste à payer quelques dettes, à vouloir bien accepter cette épée loyale et malheureuse, et surtout à devenir le protecteur de ce lézard que je veux laisser entre des mains amies. Ici, monsieur, après ma mort, ces gens l'écraseraient sans pitié!

— J'accepte votre héritage, señor comte, répondit le Français, et s'il est vrai que Dieu soit près de vous rappeler à lui, je vous

ELECTIONS.

De tous côtés on nous adresse des professions de foi avec prière de leur donner place dans notre journal. Nous pensons que du jour où les clubs démocratiques se seront entendus et auront arrêté leurs choix d'une manière irrévocable, aucune discussion ne sera plus permise aux citoyens qui veulent fermement le triomphe des idées républicaines ; mais jusque-là, chacun a le droit, et c'est son devoir d'éclairer l'opinion publique. Ainsi nous ouvrirons nos colonnes à toute profession de foi qui nous semblera conforme à notre opinion ; de leur côté, les électeurs sont priés de vouloir bien nous communiquer toutes les observations que tel ou tel nom pourrait leur suggérer, soit sur la vie privée, soit sur les antécédents politiques de ceux qui sollicitent nos suffrages ; du choc des idées jaillit l'étincelle de la lumière et l'on ne peut jamais trop s'édifier sur le mérite des candidats, aux mains desquels vont bientôt être confiées les destinées de la patrie.

Nous croyons du reste pouvoir dès aujourd'hui porter en tête de la liste des candidats du parti démocratique, deux noms qui ne soulèveront aucune opposition : ces deux noms sont ceux des citoyens Laforest, maire provisoire de Lyon, et Doulre, ouvrier typographe. Le premier mérite cette marque de confiance par la fermeté qu'il a montrée depuis le jour où, du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville, il a proclamé la République, fermeté qui a préservé notre ville de bien des excès et qui lui a concilié l'estime de tous les partis. Quant au citoyen Doulre, son patriotisme, sa probité, ses connaissances sont hors de doute, et nous avons la conviction que les travailleurs auront en lui un mandataire qui saura défendre leur cause et faire prévaloir leurs intérêts.

Chaque fois que de nouveaux noms nous sembleront dignes d'être ajoutés à cette liste, nous aurons soin de les soumettre à l'appréciation de nos concitoyens.

Nous lisons dans la Réforme :

« Les troubles que la réaction cherche à propager dans quelques départements ne tiennent pas seulement, quoi qu'on ait dit, à une simple question de personnes. Sans doute, ce n'est pas aux cris de : *Vive la régence ! ni de : Vive Henri V !* que des meneurs vont amener les populations ; ils ne sont pas encore si téméraires ; ils défendent le droit et la liberté ; mais leur passé les trahit et nous les dénonce. C'est l'alliance honteuse, c'est le pacte impudent de toutes les iniquités, de toutes les ignominies des deux derniers régimes ; c'est aussi la ligue du parti barotiste et du tiers-parti.

« Qu'on choisisse au hasard : le soulèvement de Beauvais, par exemple. Qui voyons-nous à la tête de la sédition ? L'ex-député Barillon donnant la main à son ex-colleague Danse, les légitimistes Donatien, Marquis et Mouchy. Qu'on remonte à la source du mouvement : il n'y a plus qu'une affaire de chantage. C'est une reminiscence de la monarchie que le commissaire du gouvernement a voulu poursuivre, et que le président du tribunal civil a couvert de sa toge de magistrat.

« Et voilà pourquoi la garde nationale s'est levée ; et voilà pourquoi le commissaire du gouvernement est en ce moment tenu en chartre privée, sous la garde des baïonnettes, parce qu'il n'a pas voulu désertir son poste, parce qu'il n'a pas cédé au péril qui le menaçait. Et il faudrait nous croiser les bras devant ces violences ! il faudrait que la République laissât insulter ses délégués,

assure que vos dernières volontés seront religieusement accomplies et que Dolorès trouvera en moi un ami dévoué.

L'Espanol sourit à celui qui parlait ainsi, lui tendit la main, sortit le lézard de dessous ses couvertures, et le caressa une dernière fois de sa main décharnée, après quoi il attacha ses regards sur le crucifix et rendit son âme à Dieu en contemplant l'image divine.

Le légataire du trépassé n'eut pas de peine à se faire accepter pour son légataire universel, lorsqu'il eut déclaré qu'il se chargeait de payer les petites dettes laissées par le défunt, et qu'il entendait que les funérailles fussent faites à ses frais. Il détacha l'épée de la muraille, et s'approcha du lézard resté sur la main du cadavre.

Le lézard ne se laissa prendre qu'avec une vive résistance ; il se débattit, mordit son nouveau maître, et ne céda qu'à la force.

Rien, à dater de ce moment, ne put calmer son humeur violente ; il se montrait farouche, se refusait aux caresses, et fuyait dès qu'on s'approchait de lui. On finit par le lâcher dans un grand jardin, il se réfugia parmi des pierres, et on ne larda point à s'apercevoir qu'il ne mangeait point et qu'il ne recherchait plus avec avidité, comme autrefois, les rayons vivifiants du soleil. Toujours triste, toujours morne, toujours en proie à un sombre chagrin, il ne sortait plus du refuge qu'il s'était choisi.

Quatre mois après la mort de son maître, le lézard tout-même avait succombé, et l'on trouva sur une pierre son petit corps inanimé.

A ceux qui voudraient voir dans ce récit une histoire de pure invention, nous dirons que tous les détails en sont véritables et d'une scrupuleuse exactitude. L'auteur n'a fait qu'écarter sous l'influence de souvenirs encore récents, et il atteste, en face de l'épée léguée par l'Espanol, qu'il n'a rien défiguré, rien créé dans l'hommage payé à la mémoire de l'intelligent et du fidèle lézard Dolorès.

B. HENRI BERTHOUD.

sans mot dire, et qu'elle encourageât de nouveaux outrages par la certitude de l'impunité !

« Non, quoi que décide le gouvernement, la révolution aura raison de tout ce ramassis de conspirateurs sans courage, qui s'enhardissent de notre clémence, et qui rentreront dans leurs cachettes le jour où la révolution voudra se montrer. »

Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le membre du gouvernement provisoire, ministre des finances,

Arrête ce qui suit :

A partir de la publication du présent arrêté, l'escompte accordé aux fabricants de sucres indigènes par le troisième paragraphe de l'art. 24 de la loi du 31 mai 1846, sera calculé à raison de 5 p. 100 par an.

Les autres dispositions des règlements relatifs à l'escompte pour le droit sur les sucres indigènes sont maintenues.

— Un autre arrêté du ministre des finances porte ce qui suit :

Le magasin de l'entrepôt des douanes de la ville de Rouen et ses annexes pourront continuer à recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

Le bâtiment de l'ancienne école de marine à Angoulême et ses annexes pourront continuer à recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

— M. de Valois est nommé premier secrétaire de la légation de la République, à Madrid.

M. Grenier est nommé second secrétaire de la légation de la République, à Constantinople.

M. Favre (Léon), avocat, est nommé consul-général à New-York.

M. Buquer est nommé consul-général à Amsterdam, en remplacement de M. Decazes.

M. Poujade (Eugène), consul de première classe à Malte, est nommé consul-général à Anvers, en remplacement de M. Bacher-Martigny, admis au traitement d'inactivité.

M. David (Céleste-Etienne), consul-général et chargé d'affaires à Caracas, est nommé consul-général à la Havane, en remplacement de M. Mollien, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Levasseur (André), consul-général au Port-au-Prince, est nommé consul-général et chargé d'affaires à Caracas.

M. Reybaud est nommé consul-général au Port-au-Prince.

M. Castellaau est nommé consul-général à Bahia.

M. Patorny est nommé chargé d'affaires à Guatemala, en remplacement de M. Baradère, rappelé.

M. Marescheau est nommé consul-général et chargé d'affaires à Tunis, en remplacement de M. Lagau, mis en disponibilité.

M. Martin Maillefer est nommé consul de première classe à Barcelonne.

M. Poggioli est nommé consul de première classe à Liverpool, en remplacement de M. Lainé, admis à la retraite.

M. Combes, consul à Damas.

M. O'Reilly, consul à Malaga, en remplacement de M. Dubouzet, mis en disponibilité.

M. Huer, consul à Odessa, en remplacement de M. Gilbert des Voisins, rappelé.

M. Hittier, consul à Manille, en remplacement de M. Lefebvre de Bécourt, rappelé.

M. David, agent consulaire à Brême.

M. Ernest Bresson, consul à Corfou, en remplacement de M. Chabry de la Fosse, rappelé.

M. Tavernier, agent consulaire à Civita-Vecchia.

M. Destro, agent consulaire à Porto.

M. Grasset, consul à Salonique.

M. Gillet, consul à Massoul.

M. Landolph, agent vice-consul à Guyaquil (Equateur).

M. Pellissier, consul à Janina.

M. Etteillat, consul à New-Castle, en remplacement de M. Béro, révoqué.

M. Goepf, consul à Mogador.

M. Levraut (Léonce), consul à Santiago de Cuba.

M. Pretot est nommé chancelier de la légation de France à Buenos-Ayres.

M. Berthelot, agent consulaire à Ste-Croix-de-Ténériffe, en remplacement de M. Laverne, révoqué.

M. Gambin, agent consulaire à Ohelder.

Sont révoqués :

MM. Lanfarg, consul à Brême ;

Gloux, consul à Vera-Cruz ;

Larive de Villevéque, consul à Campêche ;

Morrenhour, consul à Monterey ;

De Maussion, consul à Edimbourg ;

Chevalier, agent consulaire à Parme ;

Custer de Nugeau, agent consulaire à Chiavari.

Sont admis au traitement d'inactivité :

MM. Sauveur La Chapelle, consul à Civita-Vecchia ;

De la Rue de Villerag, consul à Porto ;

Isnard, consul à Boston ;

Francqueville, consul à Ostende.

— Par arrêté du membre du gouvernement provisoire, maire de Paris, en date du 12 courant, le citoyen Vautrain (Joseph) a été nommé adjoint au maire du neuvième arrondissement, en remplacement du citoyen Montandon, élu lieutenant-colonel de la neuvième légion, et démissionnaire des fonctions d'adjoint.

— Par arrêté du gouvernement provisoire, en date du 12 avril 1848, les cinq officiers du troisième régiment d'infanterie de marine dénommés ci-après, ont été mis en non activité, par retrait d'emploi, pour fautes graves contre la discipline, savoir : les citoyens

Giraud (Jean-Pierre-Glovis), capitaine ;

Bonneval (André), capitaine ;

D'Albaret (Alfred-Louis-César), lieutenant ;

Chameau (François-Adolphe), sous-lieutenant ;

Basset (Antoine), sous-lieutenant.

— Par décision du ministre de la marine et des colonies, en date du 12 avril 1848, les quatre sous-officiers du régiment d'artillerie de marine qui ont été les instigateurs du désordre du 27 mars à Lorient, ont été cassés de leur grade et replacés dans les rangs des simples canonnières.

— Des désordres ont eu lieu dans le 8^e régiment de chasseurs à la fin du mois dernier. Par suite de renseignements pris avec le plus grand soin, le ministre de la guerre avait décidé que dix sous-officiers de ce régiment seraient cassés. Cette décision a reçu son exécution ; elle a produit le meilleur effet sur la discipline de ce corps.

Elle montrera au pays que, dans cette occasion comme dans celles qui se sont déjà présentées, le ministre est fermement résolu à réprimer tous les écarts qui pourraient porter atteinte à la discipline, sans laquelle il ne peut y avoir d'armée.

— Le gouvernement provisoire décrète :

Art. 1^{er}. Est prorogé d'un mois le délai accordé par l'arrêté du 13 mars dernier pour l'enregistrement, sans droit en sus ou amendes, des actes sous signatures privées qui n'ont pas été soumis à cette formalité, contrairement aux lois ; et pour faire, sous le même bénéfice, la déclaration des biens transmis, soit entre vifs, soit par décès, ou pour réparer les omissions de biens et les insuffisances de prix ou d'estimation que les actes et déclarations peuvent présenter.

Art. 2. Pourront être enregistrés sans droits en sus, à partir de la publication du présent arrêté, jusqu'à l'expiration du délai résultant de l'article ci-dessus, les jugements qui ne l'ont point été dans les vingt jours de leur date, à défaut de consignation des droits aux mains des greffiers, conformément à l'art. 37 de la loi du 22 frimaire an VII.

Art. 3. Les exceptions et conditions indiquées dans les art. 3 et 4 de l'arrêté du 13 mars 1848 sont maintenues ; elles seront applicables aux jugements qui font le sujet de l'art. 2 du présent décret.

— A la suite d'un rapport fait au gouvernement provisoire par le ministre des finances, il a été décrété :

A partir du 1^{er} janvier 1849, l'impôt du sel est aboli. A partir de la même époque, la prohibition d'entrée des sels étrangers est pareillement abolie.

Il sera perçu sur les sels étrangers une taxe de 25 cent. par cent kilog., à leur importation par terre ;

De 50 cent. à leur importation par mer, sous pavillon français ;

Et de 2 fr. à leur importation sous pavillon étranger.

Les sels des colonies et possessions françaises d'outre-mer seront admis en franchise de toute taxe.

Les sels étrangers destinés à l'approvisionnement des navires français arrivés pour la pêche de la morue seront affranchis de toute taxe.

Le membre du gouvernement provisoire, ministre des finances, est chargé de l'exécution du présent décret.

(Suivent les signatures des membres du gouvernement provisoire.)

Le citoyen Claudius Turpault, républicain de cœur et d'énergie, a adressé aux électeurs une profession de foi où respirent les sentiments les plus démocratiques. Nous croyons devoir la soumettre à l'appréciation de l'opinion publique. La voici :

La royauté a disparu sans retour : l'héroïque élan du peuple de Paris qui l'a brisée, n'a fait que devancer l'arrêt irrévocable de la France entière.

Le peuple français revendiquant, pour ne plus s'en dessaisir, son droit inaliénable de souveraineté, a proclamé la République : la République a dans la conscience et dans la volonté de la nation une base inébranlable.

Son existence est acceptée de tous ; mais comment sera-t-elle constituée ? Quels biens nous donnera-t-elle ?

D'abord la possession complète de la liberté.

La liberté, c'est l'homme même, le caractère de sa grandeur, le génie de ses glorieuses manifestations. Toute conquête dans le domaine du vrai, de l'utile ou du beau est due à l'essor puissant de la liberté.

Essentiellement une, la liberté s'appelle tour à tour la parole ou l'enseignement libre, la presse libre, l'association libre, le culte libre. Ses applications diverses, vastes comme la nature humaine, toutes sacrées au même titre, sont également inviolables. La République les fera respecter avec une ferme impartialité.

Ce n'est pas assez pour la République que de reconnaître et de maintenir le droit absolu de la liberté. Sa magnanime devise lui trace de plus larges devoirs. Elle appellera à l'exercice réel de la liberté ceux de ses fils, en trop grand nombre, pour qui celle-ci n'est encore qu'un droit illusoire, une vaine et irritante promesse. Qu'est-ce, en effet, qu'une liberté dénuée des moyens d'agir, sinon, sous un beau titre, la servitude de l'impuissance ?

La République s'assigne pour mission d'investir chaque citoyen du pouvoir efficace de se développer, de s'élever à l'excellence de la nature humaine et d'atteindre, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, toute la grandeur de sa destination : c'est vers ce but sacré qu'elle dirigera les institutions sociales renouvelées.

Chacun nomme déjà la première, la plus importante de ces institutions : l'éducation générale, obligatoire en principe.

Par l'éducation, à la fois physique, intellectuelle, et morale, étendue à tous avec pareille sollicitude, la République forme l'homme, le citoyen, et le constitue dans la plénitude de sa dignité ; elle le rend apte, par l'instruction professionnelle, à une carrière de travail préalablement indiquée par la nature spéciale des facultés. Mais la capacité du travailleur (et ce nom désormais comprend l'artiste, le savant comme l'ouvrier agricole ou industriel) est souvent frappée de stérilité par le manque des avances nécessaires à toute production. Impatient de marcher dans son intelligence et dans sa force, il se heurte avec désespoir contre une voie fermée. La République la lui ouvrira par le crédit. Confiant dans le génie de ses enfants, elle sait que toutes libérales semences lui seront bientôt rendues en riches moissons.

Le crédit universalisé, mis à la portée de tous, le crédit vivifiant, comme un vaste et bienfaisant système d'irrigation, le champ entier du travail, atteignant, jusque dans la plus humble place, le travailleur dont il suscite le courage et l'activité, fécondera magnifiquement l'œuvre de l'éducation générale.

L'éducation et le crédit sont deux époques successives de la généreuse tutelle de la patrie. L'éducation communique d'abord au citoyen les aptitudes productives ; puis, ces aptitudes formées, le crédit l'accueille, le munit, l'arme pour ainsi dire et le lance dans la carrière.

La République l'y accompagne de sa vigilance et l'y protège au besoin par l'administration de la justice. Cette administration doit être gratuite. La justice gratuite réalise seule l'égalité devant la loi, ce droit sacré entre tous. Le pauvre n'est plus frustré du secours de la justice par la pauvreté même qui le rend plus indispensable ; le puissant ne peut plus lasser et épuiser la poursuite du faible attaqué dans son droit. La justice comme la vérité appartient à tous. Il est digne de la République de les répandre libéralement. Que l'esprit de chicane et de mauvaise foi seul soit imposé et réprimé par l'amende.

L'Etat, par la justice, défend la liberté contre l'oppression des personnes. La protection de la liberté, objet constant de la sollicitude de l'Etat, peut être heureusement complétée. En mettant chaque citoyen à l'abri des chances de calamité qui, par la ruine des biens, atteignent finalement la liberté même dans son exercice et son développement, l'Etat la garantira en quelque sorte de l'oppression des événements. Un vaste système d'assurance des valeurs, d'autant plus équitable, qu'étendu à tous, il sera constitué sur une base immense, fondera la sécurité générale des capitaux.

L'assurance, en neutralisant les périls du capital, en offrant à l'emprunteur un gage certain au lieu d'un gage précaire, ouvrira une ère nouvelle au crédit et vivifiera puissamment toutes les transactions industrielles.

De même que l'Etat doit protéger la liberté sans peser sur elle, il doit l'éclairer sans la contraindre.

Il appartient à l'Etat de rechercher et de manifester l'équilibre ou plutôt le rapport d'action à établir entre les systèmes généraux de la production agricole, de la production industrielle, de la production scientifique et artistique, et, semblablement, entre les diverses productions dans lesquelles se répartit à son tour l'agriculture ou l'industrie.

La loi vital du monde économique et sociale, c'est la répartition harmonique des diverses forces productives. Hors de cette distribution normale, il n'y a que trouble et souffrance. Nul doute, par exemple, que la disproportion actuelle, qu'il importe tant de faire cesser, entre la production agricole et la production industrielle, ne soit une cause notable du malaise social.

L'Etat s'imposera la tâche de définir cette répartition régulière qui seule fait aboutir le travail à sa fin productive.

Problème difficile mais non insoluble.

La statistique, dont l'Etat seul peut organiser l'immense réseau, centraliser les infinies ramifications, en rassemblera les éléments de solution. La statistique donnera le récit exact et complet de la situation et du mouvement du travail qu'elle suivra dans toutes ses sphères ; le récit de la situation et du mouvement des capitaux, dont elle décrira les métamorphoses, les accidents, la constitution définitive ; la statistique, enfin, présentera assidûment le tableau des rapports véritables entre l'offre et la demande des divers produits. Elle deviendra de la sorte un vaste et authentique système de renseignements, où, chacun s'instruisant du détail qui l'intéresse, tous trouveront une direction certaine. L'expérience sociale sera le point de départ de l'activité individuelle. Au lieu de se jeter en aveugle dans les voies inconnues, chaque homme pourra consulter la carte vivante du monde économique, chaque homme saura quels sont les cadres déjà compactes, quels sont les cadres à remplir ; le choix rationnel remplacera l'arbitraire du hasard ou du caprice.

Ainsi érigée en institution sociale, la statistique se joint étroitement aux institutions dont nous avons déjà esquissé le lien.

L'éducation est l'émancipation de l'homme même.

Le crédit est l'émancipation du travailleur.

La statistique le guide.

La justice le sauvegarde de l'oppression humaine.

L'assurance le sauvegarde de la fatalité physique.

Ces institutions vivifient le cours entier de la carrière du citoyen. L'éducation même ne s'arrête pas avec l'adolescence ; la République en continue l'œuvre avec prédilection. Par des établissements gratuits de science, elle fait servir les loisirs des travailleurs au perfectionnement de leur intelligence ; par des établissements gratuits d'art, elle en offre à tous les créations les plus parfaites ; elle épure et ennoblit leurs plaisirs mêmes et les élève à l'idéale jouissance du beau, impérieux besoin de la nature humaine.

Nous avons indiqué quelques-unes des fonctions principales qui composent le devoir de l'Etat.

Pour les accomplir, il a besoin de ressources ; l'impôt les lui procure. Légitime seulement quand il sert à cet accomplissement, tout impôt détourné ailleurs est un vol fait à la nation.

L'impôt ne doit taxer que la richesse, atteinte dans une part de son superflu.

Pas d'impôt préalable qui frappe le producteur avant même qu'il ait créé le produit : donc point de patentes.

Pas d'impôts indirects qui, effleurant seulement le riche, écrasent le pauvre ; établis sur les objets de première nécessité, ils sont un véritable attentat à la vie du pauvre ; pas d'impôts indirects, et en particulier point d'octrois.

L'action compliquée de plusieurs systèmes d'impôts ne permet plus de reconnaître la part définitive que chacun supporte, et par conséquent nul moyen de répartir en équité les charges d'après les biens. Que l'impôt soit donc simple, unique même, qu'il soit basé sur le revenu, selon une loi de proportion progressive ; sur le revenu exactement constaté dans ses divers modes. L'impôt, dont le produit, entre les mains de l'Etat, a pour destination principale l'affranchissement du travailleur par l'éducation et le crédit, serait contraire à son principe même s'il frappait le travailleur ; respectant le travail, respectant la richesse élaborée, l'impôt ne doit porter que sur la richesse constituée.

Une rigoureuse économie dans les dépenses de l'Etat : l'inflexible suppression des sinecures de tout nom, des gros traitements de toute espèce, amèneront une réduction considérable de l'impôt. Sa juste répartition concourra non moins puissamment à en alléger le poids, aujourd'hui si lourd pour la nation.

En agrandissant l'action de l'Etat, la République aura donc pour but l'accroissement même, le développement pratique de la liberté. Elle proclame la liberté comme droit absolu ; elle veut la donner à tous comme faculté réelle.

Si l'Etat intervient, c'est pour la conférer par son aide puissante à nos frères si nombreux, courbés jusqu'ici sous le rude joug de la nécessité physique.

L'Etat ainsi conçu n'est autre chose que la fraternité sociale, organisée pour fonder l'efficace liberté de tous les citoyens, et les conduire, par la liberté, au riche patrimoine proposé par Dieu même à la conquête de l'homme.

En résumé, je demande la liberté avec toutes ses applications.

Je demande l'avènement du faible à la liberté, du faible émancipé selon la double loi chrétienne de justice et d'amour.

Faut-il ajouter que la propriété est à la fois la conséquence et la condition nécessaire au développement de la liberté ? La propriété est, dans l'ordre physique, l'image et le corollaire de l'individualité humaine. Toutes deux reconnaissent des lois supérieures qui les régissent et les limitent ; elles sont indestructibles en elles-mêmes.

J'en appelle à la liberté dirigée par la conscience générale, pour opérer la réalisation de tous les droits, pour édifier le temple nouveau, où s'abriteront dans une sainte fraternité, unis par les mêmes prérogatives et par les mêmes devoirs, tous les membres de la famille humaine.

Je viens d'exposer les principes dont je suis pénétré ; ils touchent trop intimement aux intérêts les plus sacrés de la vie sociale, pour que la conviction de leur vérité demeure un sentiment calme et inertes.

Cette vive conviction devient, par une prompt transformation, l'ardent désir de les faire prévaloir, d'y dévouer tout ce que l'on a de force en soi.

Je n'ai pas su résister à ce désir, et je suis venu solliciter l'insigne honneur de vous représenter.

Si, pour concourir à fonder la République, il faut espoir et foi dans les destinées de la République, je suis plein de cet espoir et de cette foi.

Si, pour concilier tous les droits agités maintenant, il faut un esprit et un cœur nouveaux, dégagés de tous préjugés de classe ou de parti, je crois être libre de ces préjugés.

Je présente en ma faveur un titre rarement invoqué : l'obscurité même d'une vie employée à de graves études, étrangère jusqu'ici à toute action politique, mais souvent préoccupée par la profonde sympathie des souffrances du peuple, par la méditation des moyens propres à améliorer son sort, par le vœu, cher entre tous, de servir un jour sa sainte cause.

Claudius TERPAULT.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

PARIS, 16 avril 1848.

Le *Courrier Français* reconnaît qu'il est hors de doute qu'un grand nombre de commissaires ont entassé fautes sur fautes, et qu'en bien des provinces leur autorité est en ce moment compromise. Mais, dit le *Courrier Français*, faut-il pour cela s'en prendre à M. Ledru-Rollin ? Ce serait là une souveraine injustice. La France républicaine avait besoin de quatre-vingt-six hommes d'une haute et vigoureuse intelligence, d'un caractère éprouvé, qui la préparassent aux institutions républicaines. Leur mission était glorieuse, mais à coup sûr la plus difficile qu'il fût possible d'imaginer. Il fallait brusquement, sans transition, sans la moindre préparation, briser tout l'ordre politique et administratif qu'avait élevé l'habile et infatigable cynisme de l'ancien régime ; il fallait de nos premières cités à nos plus humbles villages, consacrer, par des actes significatifs, l'avènement de la jeune République. Trouvez donc, même à l'heure où nous voici parvenus, quatre-vingt-six hommes en état d'accomplir ce rude et magnifique labeur ! Il y a eu de mauvais choix et de cruelles déceptions. Le moyen de les éviter ! Songez donc à l'ineffable confusion du premier moment ! Il n'est pas une ambition qui, dès le 25 février, ne se soit abattue sur le ministère de l'intérieur. Comment se reconnaître au milieu de ces sollicitations ardentes qui ne laissaient point une heure, une seule minute de répit ! On n'a eu qu'un tort, et nous n'hésitons pas à le constater : on s'est trop hâté de céder à ces impatientes et fougueuses exigences ; on aurait dû se donner le temps de la réflexion.

Le plus grand malheur de la situation présente, c'est précisément que la plupart de ces délégués n'aient pas compris les conseils de leur ministre ; c'est qu'ils n'aient pas eu assez de courage, et quelques-uns assez de conscience, pour en faire leur profit ou plutôt le profit de la République. M. Ledru-Rollin a été mal secondé par ses commissaires. Les uns ont manqué de caractère, les autres d'intelligence ; presque tous n'ont vu, dans leur mandat, qu'une occasion, une force pour fonder ou affermir leur propre fortune politique.

— Le *Constitutionnel* exhorte avec instance, au nom de l'intérêt public, au nom de leur propre intérêt, tous les citoyens, sans exception, à prendre part aux opérations électorales et à déterminer tous les électeurs sur lesquels leur conseil peut exercer quelque influence à ne pas s'abstenir de voter.

Tout citoyen ne saurait, sans crime, s'abstenir de prendre part aux affaires publiques, et un vote indépendant et consciencieux est la première des obligations à remplir.

Que personne n'abdique ; que la France ne se livre point, par peur ou par faiblesse, à telle ou telle minorité réactionnaire ou violente.

Le même journal voit avec douleur les conflits se multiplier dans les départements entre les délégués du gouvernement et les populations. Après avoir rappelé tout ce qui vient de se passer à Montauban, à Toulouse, Troyes, le Quesnoy, Auxerre, Beauvais, Carcassonne, le *Constitutionnel* constate que, nulle part, il n'y a hostilité contre la République, nulle part réaction ; mais la responsabilité de la plupart de ces conflits pèse sur les auteurs des actes qui les ont provoqués.

— On lit dans la *Réforme* :

« Des actes d'opposition systématique nous avaient été dénoncés, de la part d'un des hauts fonctionnaires du département de l'intérieur, contre le ministre ; il est résulté des explications que nous avons dû puiser à bonne source, que les faits avaient été exagérés et que cette prétendue opposition n'existait pas. Nous sommes heureux de profiter d'une occasion qui nous permet d'assurer que l'accord entre le ministre et ses amis reste parfait. Tant qu'il en sera ainsi, la révolution pourra lutter avec succès contre ses ennemis. »

— L'entrée à Paris du 61^e régiment de ligne a été marquée par un incident assez curieux. Des groupes assez nombreux s'étaient formés dans le haut du faubourg St-Antoine, et paraissaient vouloir s'opposer à ce que les troupes franchissent la barrière.

Enfin, la tête de colonne débouche par la barrière du trône, le fusil sur l'épaule et la baïonnette au bout du fusil, tenue de service.

Des cris se firent entendre, quelques ouvriers firent mine d'entourer le colonel.

Citoyens, dit celui-ci avec beaucoup de sang-froid, est-ce que le gouvernement provisoire est renversé ?

Non, certes !

Eh bien ! alors, laissez-moi donc passer ; voilà ses ordres.

Et la foule s'inclinant devant l'autorité populaire du gouvernement de la République, ouvrit ses rangs à la troupe, et cria : Vive le colonel !

— Hier soir, après la lecture de la justification de Blanqui, les membres du club dont il est président se sont transportés chez lui au nombre de cinq à six cents, et l'ont ramené en triomphe au milieu d'eux, en criant sur la route : A bas le gouvernement provisoire, à bas le *National* ; brisons les presses ; à bas Ledru-Rollin.

— Un commerçant, M. Simonart, a eu hier matin une longue conférence de M. Bethmont, ministre du commerce, pour développer un nouveau plan destiné à venir en aide aux fabriques et manufactures de France. M. Simonart établit en principe que le commerce ne peut se relever que par de fortes commandes ou par un débouché quelconque pour ses marchandises en magasin, et comme on ne peut pas forcer les commandes d'arriver au commerce, son système consiste à débarrasser le commerce de la plus forte partie de ses produits, afin que les fabricants et manufacturiers puissent occuper de nouveau leurs ouvriers, et faire cesser l'état constant d'alarmes qui résulte de la présence à Paris de plus de 100,000 ouvriers sans travail, ou occupés dans les ateliers nationaux aux frais du gouvernement.

Il s'agirait donc d'acheter dans toutes les maisons de commerce une grande quantité de marchandises qui sont accumulées en magasins, et de les expédier à l'étranger, en consultant les registres de la douane pour connaître les pays où chaque espèce de marchandises a le plus de chance d'être écoulées. Voici la combinaison que propose M. Simonart pour obtenir le capital nécessaire à cette immense entreprise. On ouvrirait une souscription le jour des élections générales dans toutes les salles où les électeurs seront appelés à voter, et comme il s'agit à la fois d'une œuvre éminemment philanthropique, et en même temps d'une affaire qui intéresse la sécurité de la France entière, puisque l'inoccupation de la classe ouvrière, dans toutes les villes manufacturières, offre un danger permanent pour la tranquillité publique, la religion serait appelée au secours de la souscription et l'on recommanderait à tous les prêtres et curés des campagnes d'engager du haut de la chaire leurs paroissiens à prendre part à la souscription... Du reste, l'argent souscrit serait regardé plutôt comme un placement que comme un don. Chaque souscripteur recevrait un bon pour la valeur de la somme souscrite, quelque minime qu'elle fût, et dans un an, à l'époque fixée pour la liquidation, tous ces bons seraient remboursés. Dans

le cas où il y aurait de la perte, elle serait supportée moitié par le gouvernement et moitié par les communes manufacturières.

Il est peu probable, d'ailleurs, que la perte soit bien sensible; car, en supposant que les produits soient écoulés difficilement et avec désavantage à l'étranger, on suppose que beaucoup de souscripteurs refuseraient de recevoir un bon surtout lorsqu'ils donneraient seulement quelques francs. Dans ce cas, leur offrande serait simplement déposée dans un tronc.

— M. Alphonse Désirabode vient d'être nommé gouverneur du château de St-Cloud.

ÉTRANGER.

Italie.

On lit dans la *Concordia* de Turin :

« MANTOUE, 12 avril 1848. — Hier, la nuit et ce matin on aperçoit encore les flammes qui dévorent le gros village de Castelnuovo sis sur l'autre rive du Mincio, ayant une population de deux mille habitants. On dit que ce sont les Tyroliens et les Croates qui y ont mis le feu; il est plus probable que ce sont les Croates seuls, car ils ont cerné le village et reçoivent à coups de fusil les habitants qui veulent se sauver. On entend de loin les cris de ces infortunés.

« Le roi s'est rendu à Goito pour visiter la position et distribuer quelques décorations. On pense que demain on tentera un coup de main sur Peschiera, où l'on entend aujourd'hui le canon. On prétend que les Allemands, forts de cinquante mille hommes, ont abandonné Valeggio, sur le Mincio, et que ce point est occupé aujourd'hui par nos troupes. La garnison de Mantoue a fait une sortie, et pris trente bœufs. L'ardeur de nos soldats est admirable; on croit qu'ils attendent impatiemment le jour où ils pourront donner des preuves de leur courage. »

Espagne.

MADRID, 10 avril. — On dit que le général Sanz est désigné pour le commandement de la garnison d'Aranjuez.

— Le comte de Colombi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la reine d'Espagne, a été parfaitement accueilli par la reine Dona Maria de Portugal.

— Le comte de la Véga del Pozo a été reçu en audience solennelle par le roi des Belges en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Espagne près le roi des Belges.

— On évalue à plus de 100 le nombre des personnes éloignées de Madrid depuis deux jours : on les a dirigées vers l'Andalousie.

Allemagne.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. Hambourg, 16 avril. — La défaite des troupes de Schleswig-Holstein est confirmée; le corps des étudiants gymnastes et chasseurs de notre ville est presque détruit. Le prince Frédéric qui s'était retiré à Idstedts n'a pas cru pouvoir garder cette position. Ce matin il a occupé la ligne de Hollingsteds par Cropp à Wittensee.

— Les troupes prussiennes ont reçu l'ordre d'entrer dans le Schleswig; mais un parlementaire s'est rendu d'abord auprès du roi de Danemark pour lui remettre l'ultimatum du roi de Prusse, portant que s'il n'évacue pas Schleswig, il y sera contraint par la force. On dit que le roi a refusé. Cette nouvelle, toutefois, mérite confirmation.

DE LA POLOGNE, 5 avril. — La police s'exerce avec une telle rigueur, que personne même ne songe à un soulèvement. Cependant il est facile de prévoir ce qui arriverait si l'insurrection s'avancait de Posen et de la Galicie vers la Pologne russe.

Les troupes russes reçoivent chaque jour des renforts, mais ils ne sont pas aussi considérables que l'annoncent les journaux allemands.

LES IONIENNES. — CORFOU. — Un bateau à vapeur est arrivé de Trieste pour solliciter du gouvernement anglais contre la république de Venise. Ce secours a été, dit-on, promis.

VIENNE, 10 avril. — Aujourd'hui la bourse a été très-animée : les cours se sont soutenus; les actions de la banque et des chemins de fer, sont plus recherchées.

Le *Journal Allemand de Francfort* contient les lignes suivantes sous la rubrique de Vienne, 7 avril : Les embarras financiers augmentent de plus en plus : le déficit du dernier trimestre s'est élevé à 8 millions de florins, et le prochain trimestre pourrait bien donner une diminution de 12 à 13 millions. La stagnation des affaires est générale.

Angleterre.

LONDRES, 14 avril. — La 2^e lecture du bill de l'éloignement des étrangers a eu lieu dans la séance de la chambre des lords du 13. Le bill passera lundi au comité. Dans la séance des communes du 13, la chambre a empêché une rencontre d'avoir lieu entre MM. Cripps et Feargus O'Connor. M. O'Connor a déclaré que le 14 il ne ferait pas la motion de la prise en considération de la pétition chartiste.

Le contre-amiral sir Ch. Napier, est toujours à Dublin : par suite de l'agitation qui règne à Waterford, il a ordonné à un de ses bateaux à vapeur d'aller y stationner.

Le major-général John Macdonald fait partie de l'état-major de l'armée d'Irlande : il est arrivé à Dublin où il restera. Cet officier a servi plusieurs années dans le régiment des Highlanders (de Gordon), lors de la guerre de la Péninsule.

CHRONIQUE LOCALE.

— Hier, dans notre compte-rendu de la cérémonie de Perrache, nous n'avons pu donner deux des discours prononcés, attendu que nous n'avons pu nous les procurer. Nous comblons en partie cette lacune aujourd'hui en reproduisant celui du citoyen Vignat.

Discours du citoyen Vignat, président du club de Perrache.

« Citoyens, Nous sommes réunis sur cette vaste place pour remplir un devoir bien doux, celui d'élever un monu-

ment durable à la majesté du peuple souverain et à la liberté !

« Citoyens frères, oui cette place jusqu'à ce jour n'a offert à nos yeux qu'un triste et pitoyable spectacle !

« Aujourd'hui quel contraste ! Qui ne se réjouit de voir s'élever un majestueux mât de liberté, là même où le gouvernement déchu n'a pas craint d'offrir aux regards du peuple le sang et les débris palpitants des hommes, plus ou moins coupables, immolés par sa justice... Ici, que de souvenirs civiques vont s'incorporer à cette pose monumentale du 15 avril 1834, jour néfaste et de deuil, jusqu'à la déchéance heureuse opérée au 24 février 1848 : c'est pour nous un jour du pur triomphe du peuple, qui veut être gouverné par lui-même et dans l'intérêt de tous ! Comment raconter dignement ce concours des cœurs et des sentiments fraternels qui viennent nous unir pour jamais sous la bienfaisante trinité de l'égalité, de la liberté, de la fraternité ? Ici, vos enfants joyeux viendront noblement se reposer de leurs travaux et se délasser aux mâles accents des airs patriotiques qui retentiront à l'ombre de cet arbre salutaire, que plus d'un peuple voisin enviera à notre commune patrie.

« La liberté, citoyens, est notre déesse chérie; vous la garderez ici vierge contre les outrages de la malveillance, et vous ferez triompher sa cause sainte d'âge en âge.

« La prospérité, compagne de la liberté, viendra séjourner enfin au milieu de nous, et nos cœurs joyeux se livreront sans réserve aux doux épanchements de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. »

— Cette nuit, vers deux heures, une fumée épaisse et suffocante, une forte odeur de phosphore annonçait que le feu venait de se déclarer dans un des arrière-magasins du citoyen Lardet, pharmacien, place de la Préfecture.

Une potiche de phosphore, de cinq kilogrammes, s'était vidée et enflammée, et le feu s'était ensuite communiqué à cinq autres potiches. Grâce à la promptitude des secours, on parvint en peu de temps à arrêter les progrès de l'incendie, et les dommages occasionnés par cet accident sont de peu d'importance.

— Hier a eu lieu, au milieu d'un concours immense, la plantation d'un arbre de la liberté à la Quarantaine, près du pont d'Ainay. La garde nationale du quartier, en armes, et divers clubs et corporations, bannières déployées, rehaussaient l'éclat de cette fête. Une musique excellente jouait des airs patriotiques, et de temps à autre des feux de file et de peloton portaient l'enthousiasme dans tous les esprits. Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire les discours chaleureux qui ont été prononcés en cette occasion.

— Le général Bourjolly passe au commandement de la division militaire dont le quartier-général est à Besançon; il est lui-même remplacé à Lyon par le général Jamot.

— Dans un de nos précédents numéros, nous avons insinué que les perquisitions faites aux Ursulines avaient eu lieu sans autorisation; quelques membres de la compagnie des *Voraces* sont venus nous engager à nous rétracter et à insérer la pièce suivante; ce que nous faisons d'autant plus volontiers que nous n'avons en vue que la vérité pour tous et contre tous.

« Madame la supérieure des Ursulines déclare que la visite qui a eu lieu dans la communauté, le 13 du courant, par les citoyens de la Croix-Rousse, a été faite avec ordre, et sous la protection de trois agents de police. Elle a eu si peu à se plaindre de la manière dont on a procédé à cette visite, qu'elle a invité lesdits citoyens à venir placer un drapeau sur le clocher le dimanche suivant.

BAROUD, supérieure.

— Hier soir, un jeune homme d'assez bonne tournure s'amusait à arracher la protestation que le club central avait fait afficher dans la journée. Arrêté par le poste des Célestins, il fut conduit à l'Hôtel-de-Ville; mais M. le maire le fit relâcher. Ce jeune homme eut alors l'imprudence de revenir près du poste qui l'avait arrêté et d'insulter les gardes nationaux ainsi que leur officier. Le tambour s'avança pour l'arrêter, le jeune homme le frappa avec la crosse d'un pistolet dont il était porteur. Arrêté de nouveau, il a été écroué immédiatement.

NOUVELLES DIVERSES.

On dit qu'un commissaire extraordinaire du gouvernement est parti hier pour Troyes avec deux bataillons d'infanterie. On ajoute que le délégué démissionnaire, M. Bréal, serait réintégré dans ses fonctions.

— Liszt, le célèbre pianiste, est retourné en Hongrie, sa patrie, où il a été élu membre de l'assemblée législative et ensuite l'un des vice-présidents.

— Lolla-Montès est de retour à Berne, où le roi de Bavière est attendu sous peu de jours.

— Un journal militaire publie aujourd'hui une longue liste de promotions dans l'arme de l'infanterie. Elle comprend plus de 450 noms; ce n'est que la première partie d'un très long travail qui doit s'étendre à toutes les armes. Il ajoutera plus de 1,600 noms aux avancements que nous annonçons.

Des emplois sont réservés pour les candidats au grade de sous-lieutenant proposés, par la commission des récompenses nationales, pour les élèves des écoles militaires et pour un certain nombre d'officiers rappelés de la non activité.

— Par des arrêtés en date des 4 et 5 avril 1848, le ministre de la marine a nommé, à titre provisoire :

Le capitaine de vaisseau Vaillant, préfet maritime à Rochefort;

Le capitaine de vaisseau Serin, préfet maritime à Lorient.

— Par une décision du 9 courant, rendue sur la proposition du maître des requêtes directeur du personnel et des opérations maritimes, secrétaire général par intérim, le ministre de la marine et des colonies a arrêté, en principe, que désormais les emplois d'huissier, de gardien de bureau et autres agents attachés au service intérieur du ministère, seront conférés à d'anciens officiers de marine, sous-officiers, marins et soldats des corps de la marine, de préférence à tous autres candidats. Le ministre a, en outre, arrêté que l'application de cette mesure sera faite au fur et à mesure des vacances, de manière à ne point toucher aux existences actuelles et à respecter ainsi les droits acquis.

— On dit qu'il est question de mettre quatre batteries sur le pied de guerre dans chaque régiment d'artillerie. En cas de guerre, cette mesure donnerait 336 pièces attelées et prêtes à entrer en ligne. On assure qu'une armée de 40,000 hommes doit être formée sur les frontières du Nord.

— Le gouvernement provisoire a reçu l'adresse de félicitations des républicains français de New-York, qui, à la nouvelle des événements de février, se sont réunis et en ont voté l'envoi.

— On dit que la candidature de Mgr l'évêque de Bayonne à la représentation nationale est mise en avant par plusieurs personnes, et qu'il a manifesté l'intention d'accepter le mandat électoral, s'il lui était conféré.

— Nous apprenons que l'annulation des billets des banques locales des départements est définitivement arrêtée et qu'ils seront remplacés par des billets de la banque de France. Le décret relatif à cette mesure doit paraître sous fort peu de jours.

— On lit dans l'*Assemblée nationale* :

« On nous assure que des munitions considérables sont arrivées la nuit dernière à l'Hôtel-de-Ville et que les abords du ministère de l'intérieur et des affaires étrangères étaient gardés avec soin; on disait même aujourd'hui que des mesures avaient été prises contre un coup de main; c'est depuis un mois la troisième tentative de ce genre qui aurait été signalée.

« On ajoute que la défense du citoyen Auguste Blanqui ne serait pas étrangère aux précautions prises. »

— On lit dans le *Courrier du Havre* du 14 :

« Des délégués du ministère des finances envoyés de Paris sont arrivés au Havre. Ils peuvent, nous assure-t-on, disposer d'une somme de six millions qu'ils offrent au commerce en avances sur marchandises contre transferts. »

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui les états des impôts et revenus indirects pour le premier trimestre 1848, comparé avec les trimestres correspondants de 1846 et 1847.

	1846	1847	1848
Le 1 ^{er} trimestre avait produit en	198,429,000	194,274,000	177,964,000

Ce qui donne une diminution pour trois mois de 20,465,00 sur 1846 et de 16,310,000 sur 1847.

Les recettes du 1^{er} trimestre 1848 se divisent par mois ainsi qu'il suit :

	DIMINUTION SUR 1846.	sur 1847
Janvier,	60,719,000	1,704,000
Février,	59,467,000	4,326,000
Mars,	57,778,000	14,435,000
	177,964,000	20,465,000

La diminution a porté principalement sur les marchandises diverses et les sucres; sur les boissons, sur les droits d'enregistrement de greffier, d'hypothèques et sur le timbre. Le produit de la taxe des lettres a augmenté pour le 1^{er} trimestre de 1848 de 878,000 sur 1846, et de 798,000 sur 1847.

IMPOT DIRECT. Les contributions directes ont produit dans le mois de mars une somme de 59,550,340

Le 12^e légalement exigible était de 35,483,310

Il y a donc eu de la part des contribuables un excédent de versements de 24,067,230

Cette anticipation de recouvrement a été obtenue sans aucun moyen de contrainte. Il est même à remarquer que la proportion des frais de poursuite se trouvait réduite au 31 mars à 70 centimes par 1,000, tandis qu'elle se maintenait précédemment dans une proportion moyenne de 2 pour 1,000

— On dit que l'intention du ministre des finances est de nommer une commission auprès de chaque compagnie de chemin de fer, pour s'entendre sur les conditions du rachat. Si ce projet est réalisé, il est plus que jamais douteux qu'une solution soit donnée à cette question avant la réunion de l'assemblée nationale.

— De nombreux et magnifiques canons, expédiés de la fonderie de Douai, arrivent depuis quelques jours par le chemin de fer du Nord. Une partie est, dit-on, destinée à armer l'artillerie de la garde nationale de Paris. Mais l'autre partie est dirigée sur les forts qui dominent Paris. L'armement de ces forts serait déjà commencé, et il serait question d'y installer de la garde nationale mobile.

— La frontière prussienne continue à se garnir de troupes. Un corps d'armée est échelonné sur la Sarre; le quartier-général est à Sarrelouis. On prétend que le départ de Paris de la légion allemande et polonaise a occasionné le déplacement de forces. Mais il est difficile de croire que ce soit là l'unique motif d'une concentration de troupes tirées des bords de l'Elbe. Il faut qu'il y ait une raison d'Etat plus sérieuse. L'avenir éclaircira cette énigme. Tout est tranquille dans les provinces Rhénanes prussiennes.

La Bavière, de son côté, fait arriver des troupes sur les frontières occidentales, toujours pour s'opposer à l'entrée de la légion allemande.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

Spectacle du mardi 18 avril.

1^o *La Cocarde tricolore ou la Prise d'Alger*, drame-vaudeville en trois actes. Manœuvres et exercices commandés et réglés par M. Auguste.

2^o *Voltaire chez les Capucins*, vaudeville anecdotique en un acte.

3^o *Suzanne de Choisy*, vaudeville en un acte.

Demain mercredi, à la demande générale et pour la dernière fois de l'année théâtrale, *le Fils du Diable*.

L'un des Rédacteurs gérant, FAURÉS.